

Résumé politique de sélection des intermédiaires :

BANQUE LEONARDO a défini une politique de sélection des intermédiaires visant à choisir l'entité qui exécutera les ordres de ses clients tout en leur garantissant le meilleur résultat possible.

Les critères de sélection de l'entité qui exécutera les ordres sont le prix, le coût, la rapidité, la probabilité de l'exécution et du règlement, la taille, la nature et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre.

Le document présentant la procédure de sélection des intermédiaires en vigueur est disponible sur simple demande auprès de BANQUE LEONARDO.

Résumé politique de gestion des conflits d'intérêt :

Un conflit d'intérêt est une situation dans laquelle plusieurs intervenants ont un intérêt opposé sur une même opération ou transaction. Des conflits peuvent ainsi apparaître entre les intérêts :

- de BANQUE LEONARDO et d'un client,
- d'un collaborateur et d'un client,
- de deux entités du Groupe BANQUE LEONARDO,
- de deux clients.

Le Groupe BANQUE LEONARDO a identifié les conflits d'intérêt auxquels ses activités peuvent potentiellement l'exposer et a défini une politique visant à prévenir la survenance effective d'un conflit d'intérêts ou, s'il survient, à le gérer au mieux des intérêts du ou des clients concernés.

Cette politique s'exprime notamment par le cloisonnement des activités sensibles, par les règles déontologiques qu'elle impose à ses collaborateurs et par le contrôle des opérations effectuées.

Il est veillé notamment à ce que la primauté des intérêts de la clientèle soit pleinement respectée lors de la fourniture de tout service.

Lorsque les mesures prévues dans la politique de gestion des conflits d'intérêts de BANQUE LEONARDO ne suffiraient pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du TITULAIRE sera évité, BANQUE LEONARDO sera tenue d'informer clairement le TITULAIRE avant d'agir en son nom, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts.

A cet égard, le TITULAIRE est informé qu'il peut arriver que BANQUE LEONARDO lui propose des instruments ou des services financiers fournis par une société à laquelle elle est apparentée directement ou indirectement et qu'elle peut percevoir une rémunération de la part de cette société.

La procédure détaillée en vigueur est disponible sur simple demande auprès de BANQUE LEONARDO.